

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

Commune : **LA HULPE**  
 Nom de la liste : **Liste du Bourgmestre**  
 Personne de contact de la liste : **Christophe DISTER**  
 Adresse : **Rue du Rouge Cloître, 13 à 1310 La Hulpe**  
 Téléphone : **0475/646 856**  
 Email : **christophe.dister@gmail.com**  
 Site internet : **www.lahulpe-lb.be**

Question	Oui/Non	Réponse - commentaire
<b>1. ACCÈS AU LOGEMENT</b>		
1.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?	Oui	5 logements (maisons) ont été créés dont un des critères d'accès est d'avoir moins de 35 ans. 14 nouveaux logements vont être construits où le critère de l'âge est avantagé.
1.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?		PAGE MANQUANTE
1.3. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)		PAGE MANQUANTE
1.4. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>location</u>		Pas spécifiquement. Mais il y a des projets de construction en accord avec la société des

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?		logements sociaux et le CPAS : 10 logements dans le quartier des Nèvelaines et 4 appartements rue des Combattants.
1.5. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès <u>à la location</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?	OUI	4 logements à la location vont être prochainement construits. Ils seront gérés par la Société de logement social : « Notre Maison », ainsi que 4 maisons et 6 appartements aux Nèvelaines, et 6 logements d'insertion gérés par le CPAS.
1.6. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès <u>à la location</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)	NON	
1.7. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'habitat groupé/solidaire ? Si oui, lesquelles ?		Dans le programme de la liste du Bourgmestre, nous nous engageons à favoriser les maisons kangourou.
1.8. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-construction légère ? Si oui, lesquelles ?	NON	
<b>2. LOGEMENTS PUBLICS – LOGEMENTS SOCIAUX</b>		
2.1. Pensez-vous que le nombre de logements sociaux et de logements publics est suffisant dans votre commune ?		Les candidats sur la liste du Bourgmestre comptent faire un maximum dans ce sens mais étant donné le prix du terrain, ce n'est pas toujours facile.
2.2. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements publics à loyers modérés ? Si oui,	NON	

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

lesquelles ?		
2.3. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements dont le loyer est proportionnel aux revenus des locataires ? Si oui, lesquelles ?		Les logements sociaux ont toujours un loyer proportionnel aux revenus.
2.4. Prévoyez-vous d'autres mesures pour favoriser le logement public ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Le CPAS a acquis 6 appartements sociaux. La commune coopère avec « Notre Maison » afin d'utiliser un maximum de terrain disponible au meilleur marché possible. 18 logements vont être construits.
2.5. Comptez-vous atteindre le quota de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	OUI	La liste du Bourgmestre tend vers ce quota mais des difficultés sont rencontrées telles que le fait que les pouvoirs publics n'ont pas de propriété foncière et aussi que l'acquisition d'immeuble sur le marché est très difficile vu les prix.
2.6. Comment comptez-vous tenir compte de la mobilité pour favoriser l'accès au logement ?		Un avantage est donné aux personnes travaillant dans la commune. Les logements sont construits en zone d'habitat proche du centre et de ses facilités de transport en commun.
<b>3. INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>		
3.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'information du citoyen en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Actuellement, la commune dispose d'une liste de contact. Les personnes intéressées par ces logements complètent une fiche et la commune les recontacte en temps utile. Des articles paraissent dans le bulletin communal et dans la presse locale. « Notre Maison » prend en charge toute une partie de l'information.
3.2. Comptez-vous mettre en place des		

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

mesures pour favoriser la démocratie participative en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?		?
<b>4. GESTION FONCIÈRE ET PUBLIQUE</b>		
4.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la gestion par la commune de logements et terrains ? Si oui, lesquelles ?	OUI	Le CPAS se charge de gérer 6 appartements rue des Combattants ainsi que les 12 maisons des Nèvelaines destinées aux personnes âgées.
4.2. Comptez-vous créer ou développer une régie foncière communale ? Si oui, comment ?	NON	
<b>5. LOGEMENTS INOCCUPÉS</b>		
5.1. Comptez-vous mettre en place des mesures concernant les logements inoccupés ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	OUI	Cette notion est presque inexistante vu la valeur immobilière à La Hulpe.
<b>6. PERSONNES EN MANQUE D'AUTONOMIE</b>		
6.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des personnes âgées en perte d'autonomie, et/ou des personnes à mobilité réduite et/ou des personnes atteintes de handicap mental ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	OUI	A chaque projet, « Notre Maison » doit prévoir au moins un logement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est aussi favorisé les logements kangourou.
<b>7. CPAS</b>		
7.1. Comptez-vous mettre en place des		Actuellement, il y a 1 logement de transit, 1 en aménagements et 1 autre

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

mesures pour favoriser l'accès au logement des usagers du CPAS ? Si oui, lesquelles ?		en projet. Le CPAS aménage aussi 6 logements d'insertion.
<b>8. COMMENTAIRES ET REMARQUES</b>		
8.1. Si vous souhaitez compléter les informations ci-dessus, merci de le faire dans la case ci-joint.		Les critères d'accès aux logements précédemment construits par la commune sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- un des deux conjoints doit avoir moins de 35 ans</li><li>- les deux conjoints doivent être de bonne conduite, vie et moeurs</li><li>- être marié ou cohabitant légal ou vivre en couple</li><li>- ne pas être propriétaire, ni usufruitier</li><li>- avoir la capacité financière d'acquérir le bien</li><li>- ne pas avoir plus de 3 enfants</li></ul> Pour les prochains logements, nous donnerons plus de place à la notion de revenus.